



15ème législature

Question N° : 39250	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > enfants	Tête d'analyse > Port du masque chez les enfants	Analyse > Port du masque chez les enfants.
Question publiée au JO le : 01/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétude des orthophonistes quant au port du masque chez les enfants. En effet, depuis le 2 novembre 2020, le Gouvernement a choisi, pour tenter d'endiguer la pandémie de covid-19, de masquer les enfants de 6 à 11 ans. Les orthophonistes, thérapeutes du langage et de la communication s'inquiètent des conséquences de cette décision sur le développement des enfants dès la crèche. Pour les enfants de 0 à 6 ans, les premières années de l'enfance sont une période cruciale de développement neurologique. Les expériences durant cette période s'ancrent définitivement dans le psychisme de l'être humain. Le langage du nourrisson se développe à travers les interactions sociales, le ressenti ou encore l'imitation. Toutes les expressions du visage sont nécessaires pour construire le psychisme et le langage des enfants. En ce sens, une question existentielle se pose : que peut percevoir un enfant lorsqu'il passe plus de 8 heures avec des puéricultrices masquées ? Pour les enfants de 6 à 11 ans qui sont masqués toute la journée durant, les orthophonistes alertent sur les risques physiologiques et psychologiques. À cet âge, ces enfants entament des processus d'apprentissage, et en particulier celui de la lecture. Le processus habituel de la mise en place de la lecture est un processus neuronal très complexe qui sollicite en première intention l'aire visuelle et auditive du cortex. Là aussi, une question se pose : que va-t-il advenir de l'apprentissage de la lecture pour les enfants si ce processus est tronqué ? Le risque est réel. Ils pourraient avoir des informations neurologiques contradictoires et ne reconnaîtront peut-être pas la différence subtile entre certains sons qui se distinguent uniquement par la vibration des cordes vocales. Ce processus de discrimination des sons, appelé « conscience phonologique », est inhérent à l'apprentissage de la lecture et l'orthographe. Les enfants sont masqués et pour la plupart ont fait le choix de réprimer leurs ressentis et émotions de peur de voir les portes de leur école se refermer. Cependant, les orthophonistes insistent sur le fait que nombre d'entre eux souffrent de maux de tête, saignement de nez, difficulté à respirer, dermatose, angoisse, trouble de l'attention ou encore trouble du sommeil. Ces symptômes, graves et nombreux, ont été relatés par des parents, eux aussi en souffrance de ne pouvoir protéger leurs enfants de cette maltraitance. Pour ces raisons, elle souhaite connaître les pistes de réflexions qui sont menées au ministère des solidarités et de la santé et quelles solutions sont envisagées pour protéger ces enfants des troubles dyslexiques et dysorthographiques.